



École
Héritage

Guide du parent

École Héritage

110, rue Charbonneau
Falher, Alberta T0H 1M0

780-837-3266

heritage@csno.ab.ca

heritage.csno.ab.ca



Conseil scolaire du
NORD-OUEST

csno.ab.ca

1-866-624-8855



TABLE DES MATIÈRES

ATTENTES ENVERS LES ÉLÈVES ET LES PARENTS.....	4
COMPORTEMENT DES ÉLÈVES	4
ENGAGEMENT DES PARENTS	4
INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE :	5
PRÉSENCE/ABSENCES/RETARDS/CHANGEMENTS	5
MÉDICAMENTS/ALLERGIES/CONDITIONS MÉDICALES.....	5
CHANGEMENTS AUX INFORMATIONS PERSONNELLES.....	5
COMMUNICATIONS EN PROVENANCE DE L'ÉCOLE	5
COMMUNICATIONS AVEC LE PERSONNEL ENSEIGNANT	6
GESTION DE CONFLITS	6
PROCÉDURES D'URGENCE	6
SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE	6
ACCÈS ET CIRCULATION À L'ÉCOLE.....	7
CIRCULATION DES ÉLÈVES.....	7
BÉNÉVOLAT	7
CONSEIL D'ÉCOLE	8
ACTIVITÉS EXTÉRIEURES	8
TABAC/DROGUE/ALCOOL/VAPOTAGE.....	8
CODE VESTIMENTAIRE	9
CELLULAIRES/ TECHNOLOGIES PERSONNELLES.....	9
OBJETS PERSONNELS	10
MATÉRIEL SCOLAIRE.....	10
LOCATION DE MATÉRIEL	10
CASIERS	10
UTILISATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE & USAGES.....	10
BULLETINS ET RENCONTRES PARENTS / ENSEIGNANTS	11
ACTIVITÉS PARASCOLAIRES ET SPORTS	11
CALENDRIER SCOLAIRE ANNUEL	11
FRAIS SCOLAIRES.....	11
HORAIRE DU PRIMAIRE / HORAIRE DU SECONDAIRE	12



**Le Conseil scolaire du Nord-Ouest (CSNO)
est heureux de vous accueillir à
l'ÉCOLE HÉRITAGE (ÉH)
et de vous présenter le *Guide du parent* !**

Chaque établissement scolaire a son propre fonctionnement, qui doit être connu des parents pour assurer une belle collaboration avec le milieu d'éducation de votre enfant.

Voici donc un guide pratique pour les parents sur le fonctionnement de l'école.



ATTENTES ENVERS LES ÉLÈVES ET LES PARENTS

COMPORTEMENT DES ÉLÈVES

Est attendu des élèves,

- Assister à l'école régulièrement;
- Être à l'heure;
- Être prêt à apprendre et s'engager activement;
- Se conduire avec bienveillance et respect envers le personnel, les élèves et toute autre personne;
- S'abstenir, signaler et ne tolérer aucune intimidation;
- Être responsable et contribuer positivement à l'école et dans la communauté.

En cas de mauvaise conduite, des mesures seront entreprises. Vous pouvez consulter la directive administrative [DA340](#) pour connaître le processus et aussi pour obtenir plus de détails sur ce qui est attendu.

Référence Articles 31, 36, 37, 53 **Education Act** Politique 12

ENGAGEMENT DES PARENTS

- Accepter la mission et la vision de l'école catholique francophone [À propos \(csno.ab.ca\)](#);
- Répondre aux attentes particulières de l'école face au rôle de l'élève et à celui des parents;
- Accepter que la langue de communication de l'école soit en français;
- Appuyer l'éducation de son enfant dans la langue française.



INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE :

PRÉSENCE/ABSENCES/RETARDS/CHANGEMENTS

La présence assidue aux classes accroît le rendement et augmente le taux de réussite des élèves. Le droit à l'éducation implique nécessairement la responsabilité d'être présent en classe. ([DA331](#))

Si vous savez que votre enfant sera absent (en retard, rendez-vous, maladie), s'il vous plaît informer l'école au secrétariat. Vous pouvez le faire par courriel heritage@csno.ab.ca ou par téléphone 780- 837-3266 (secrétaire).

Es attendu que si l'élève (du secondaire) a une absence, il devra se rattraper à la pause du diner.

MÉDICAMENTS/ALLERGIES/CONDITIONS MÉDICALES

Selon la directive administrative [DA 313](#), le conseil recommande que tout médicament devrait être pris à la maison (avant ou après l'école). Si ce n'est pas possible, l'école ne peut administrer de médicaments sans ordonnance. Si un élève doit prendre des médicaments durant les heures de classe et que les médicaments sont sans ordonnance, l'élève doit pouvoir se les administrer lui-même.

Si le médicament est d'ordonnance, ce doit être discuté avec la direction de l'école et un formulaire doit être signé.

Veuillez signaler, dans les formulaires distribués en début d'année scolaire, les allergies de votre enfant.

CHANGEMENTS AUX INFORMATIONS PERSONNELLES

S.V.P, veuillez nous informer dans les plus brefs délais de tous changements au dossier de votre enfant. Ceci inclut une nouvelle adresse, changement de numéro de téléphone ou d'adresse courriel.

COMMUNICATIONS EN PROVENANCE DE L'ÉCOLE

Si l'école a des communications à vous faire parvenir, elle le fera soit par papier, soit par courriel ou Facebook. Pour les élèves de 7^e à 12^e année, par le portail Edsembli.



COMMUNICATIONS AVEC LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Toutes les communications concernant les devoirs et travaux de classe doivent être faites au courriel de l'école de l'enseignant. SVP, téléphoner durant les heures d'ouverture de l'école au 780-837-3266. Ne pas communiquer avec le numéro personnel de l'enseignant.

GESTION DE CONFLITS

Vous avez des inquiétudes concernant l'enseignement de votre enfant ou le fonctionnement à l'école? La marche à suivre est la suivante :

- 1- Parler directement à la personne concernée.
- 2- Si la situation ne se règle pas, parler à son supérieur immédiat (exemple, étape 1 : l'enseignant, étape 2 : la direction).
- 3- Si vous n'arrivez toujours pas à une solution, vous pouvez communiquer avec la direction générale du CSNO.

Vous pouvez aussi consulter la [DA 152 - Résolution de conflits](#).

PROCÉDURES D'URGENCE

En cas d'urgence, les parents seront contactés selon les procédures mises en place. Pour en savoir plus au sujet du programme d'urgence des écoles : [PROGRAMME D'URGENCE](#).

SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le CSNO offre son propre service de transport scolaire pour l'École Héritage et exerce la sécurité du transport scolaire par la vigilance, l'habileté professionnelle et la pratique des règlements de sécurité. Le service de transport est offert à tous les élèves qui habitent à plus de 2,4 kms de l'école. Les élèves de la maternelle à la 3^e année résidant à 1.6 kms et plus de l'école, auront accès au transport scolaire sans frais.

À noter qu'au 1^{er} septembre 2024, le transport sera offert aux élèves du primaire (maternelle à 6^e) qui habitent à 1 km et plus de l'école et aux élèves du secondaire (7 à 12) qui résident à plus de 2 km.

- **Accès au service de transport :** s'il vous plaît, remplir l'annexe de la [fiche d'inscription](#) et la faire parvenir à l'école. Pour plus de renseignements, communiquer avec l'école (780-837-3266). Un conducteur ou une conductrice d'autobus vous appellera pour vous informer de l'heure d'embarquement de votre enfant.
- **Préoccupations vis-à-vis le trajet :** N'hésitez pas à appeler votre conducteur/conductrice d'autobus ou madame Josea Gagnon au bureau central (780-624-8855)

- 
- **Préoccupations vis-à-vis la discipline** : Veuillez communiquer d'abord avec le conducteur et si le problème persiste, nous vous prions de communiquer avec la direction d'école (780-837-3266)

Pour plus de détails, contacter :

joseagagnon@csno.ab.ca

ANNULATION DU TRANSPORT

Le transport scolaire est annulé lorsque les routes sont impraticables et dangereuses. Il est aussi annulé lorsque les températures sont sous les -35 Celsius. [DA136](#)
Les annulations seront partagées sur la page Facebook de l'école.

CHANGEMENTS AU TRANSPORT

L'école est responsable de vos enfants du moment où ils arrivent à l'école jusqu'à ce qu'ils quittent à la fin de la journée. Pour éviter des problèmes, nous vous demandons de communiquer avec votre conducteur d'autobus et d'appeler à l'école, chaque fois qu'il y a un changement avec le retour de vos enfants à la maison. **Si vos enfants n'apportent pas de note ou si nous n'avons pas été avisés, ils devront retourner à la maison comme à l'habitude.**

DÉBARCADÈRE

Il y a un emplacement désigné pour les transports personnels. Si vous venez chercher ou porter votre enfant, s.v.p., faites-le dans l'espace prévu et non dans l'aire de débarquement des autobus. Le débarcadère se situe dans le stationnement ouest.

ACCÈS ET CIRCULATION À L'ÉCOLE

Toute personne (parents ou visiteurs) qui arrive à l'école **doit se présenter à la réception** et non se rendre directement en salle de classe ou dans la cour d'école. Vous devez **signer le registre des arrivées et des départs** au bureau d'administration.

CIRCULATION DES ÉLÈVES

Les élèves doivent rester dans l'enceinte de l'école entre les heures de cours. Les élèves du secondaire (10^e à 12^e année) sont autorisés à sortir s'ils ont une permission signée par les parents. Les élèves de 9^e année, avec la permission des parents, peuvent sortir les mercredis midi.

BÉNÉVOLAT

Il nous fera toujours plaisir de recevoir l'aide de la communauté. Lorsque vous venez faire du bénévolat à l'école, s.v.p. inscrire votre nom sur la feuille prévue au secrétariat pour notifier



votre présence dans l'école. Vous devez signer à l'arrivée et au départ! Pour en savoir plus, voir [la DA 481](#).

CONSEIL D'ÉCOLE

Si vous aimeriez vous impliquer davantage, le conseil d'école est peut-être pour vous! Le conseil d'école joue un rôle consultatif. Vous aurez comme fonctions :

1. Améliorer et enrichir l'apprentissage des élèves;
2. Promouvoir le bien-être et l'efficacité des intervenants de la communauté éducative afin de maximiser l'apprentissage des élèves;
3. Représenter l'ensemble de la communauté éducative et notamment des parents;
4. Assurer la meilleure orientation de l'école pour favoriser l'intégration de la culture, de la langue et de l'identité francophones à l'école, au foyer et dans la communauté;
5. Soutenir la direction de l'école.

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Temps pluvieux – La récréation a lieu à l'extérieur quand le temps est incertain et nuageux. C'est pourquoi nous demandons aux parents/tuteurs/tutrices de s'assurer que leur enfant apporte des bottes, un imperméable ou un pantalon de pluie afin qu'il/elle puisse jouer et s'amuser dehors. En cas de pluie abondante, les récréations auront lieu à l'intérieur.

Temps ensoleillé – Si vous désirez que votre enfant mette de la crème solaire, il ou elle devra l'appliquer soi-même. Les membres du personnel ne peuvent pas prendre en charge cette responsabilité. Nous vous recommandons fortement d'habiller les enfants convenablement selon les prévisions météorologiques.

Pour les plus jeunes, s.v.p. envoyer des rechanges (ex. : bas, mitaines, pantalon)

Froid – Quand la température atteint -28°C (avec le refroidissement éolien), l'école veille à la sécurité des enfants en s'assurant qu'ils restent à l'intérieur durant les récréations et le dîner.

TABAC/DROGUE/ALCOOL/VAPOTAGE

Le vapotage, le tabac, l'alcool, le cannabis et toutes autres substances illégales, que ce soit l'utilisation ou la possession, sont interdits à l'intérieur de l'école et sur le terrain extérieur et pendant les activités parascolaires.

Tout élève qui possède, consomme ou utilise de l'alcool, du tabac, le vapotage, du cannabis, des drogues illégales ou des matières intoxicantes à l'école sera suspendu.

Si un élève est soupçonné de consommation, la direction en avisera les parents pour effectuer un suivi. Veuillez-vous référer à la [DA 138](#) pour plus d'informations.



CODE VESTIMENTAIRE

[DA 343](#) - L'élève doit être propre et soigné et il en va de même pour sa tenue vestimentaire.

Les vêtements à caractère raciste, sexiste ou injurieux, ou les slogans ou dessins qui font allusion au manque de respect sont interdits. L'élève qui porte de tels vêtements devra les changer à la demande du personnel de l'école. Si l'élève démontre un comportement inapproprié et refuse de changer ses vêtements, une suspension pourrait être imposée ainsi qu'un appel téléphonique pour en aviser les parents ou tuteurs. Le code vestimentaire des écoles respecte l'identité de genre et l'expression de genre de chaque personne.

L'élève doit avoir des **chaussures d'intérieur** à semelles dures. Les chaussures doivent être portées en tout temps pour des raisons de sécurité.

Pendant les **cours d'éducation physique** (6^e à 12^e année), l'élève devrait porter :

- Un pantalon court ou un survêtement (jogging);
- Un chandail à manches courtes;
- Des espadrilles (en bon état et lacés);
- Aucun bijou pour éviter les blessures.

Les élèves ont accès aux **douches**. Ils sont responsables de s'assurer qu'ils apportent à l'école le matériel nécessaire (déodorant, savon, serviette, etc.).

Pendant la belle saison, je peux porter...

- Un vêtement de longueur mi-cuisse (jupe, short, robe, etc...);
- Un haut ou tenue qui couvre les épaules, la poitrine, le dos et le ventre;
- Les bretelles spaghetti et les camisoles échancrées ne seront pas tolérées;
- Aucun sans manches pour les garçons;
- Tout port de tête (casquettes, tuques, chapeaux, etc..) est un privilège et ne peuvent pas être porté lors de célébrations et de messes;
- Les capuchons doivent être baissés en tout temps.

CELLULAIRES/ TECHNOLOGIES PERSONNELLES

L'utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et toutes autres technologies personnelles n'est pas permise pendant les heures d'enseignement et les activités scolaires. (Voir [DA142](#))

Les appareils mobiles personnels des élèves doivent être en mode silencieux ou éteints et hors de vue. Les élèves ne devraient pas avoir leur cellulaire avec eux à leur pupitre. Il y aura des paniers ou pochettes dans les classes pour les élèves qui ne se sentent pas confortables de laisser leur cellulaire dans leur casier.

De plus, les appareils mobiles personnels n'ont pas accès au Wi-Fi du Conseil ou aux divers médias sociaux, sauf autorisation spéciale.



Nous demandons aux parents de ne pas communiquer avec leurs enfants sur leur cellulaire.
Pour tous changements ou urgences, svp communiquer avec l'école.

Pour les élèves du secondaire, de 12h21 à 12h35, aucune technologie dans la cafétéria. De 12h35 à 13h, seulement, les appareils personnels pourront être utilisés pour se divertir.

Les enseignants et/ou la direction peuvent confisquer un cellulaire ou toute autre technologie personnelle d'un élève qui ne suit pas les règles d'usages des directives administratives [DA140](#), [DA141](#), [DA142](#), [DA143](#) ou bien celles mentionnées ci-dessus.

Aucun téléphone cellulaire ne sera toléré dans les vestiaires, les toilettes et le gymnase de l'école.

OBJETS PERSONNELS

Si votre enfant désire apporter des objets lui appartenant, il en est responsable. L'école ne sera pas tenue des bris, pertes et vols.

MATÉRIEL SCOLAIRE

La liste du matériel scolaire vous sera envoyée par courriel avec le dernier bulletin de l'année scolaire. Vous pouvez aussi les retrouver sur notre site web.

LOCATION DE MATÉRIEL

Un montant de 50\$ remboursable sera facturé pour l'emprunt des ordinateurs au secondaire.

CASIERS

Un casier sera fourni pour chaque enfant. L'école fournira les cadenas pour les élèves du secondaire à ceux qui le désirent.

UTILISATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE & USAGES

Les élèves ont accès aux ordinateurs et aux services en réseau informatiques qui permettent une diversité de possibilités d'apprentissage et de croissance professionnelle. Le Conseil reconnaît qu'il est incapable de complètement contrôler l'utilisation des réseaux informatiques, d'internet et du courrier électronique.

- L'utilisation des réseaux informatiques et de l'internet est un privilège, et non un droit.
- L'utilisation inacceptable peut entraîner la révocation de ce privilège pour tout utilisateur.
- Les réseaux informatiques, les ordinateurs, les services d'internet et de courriels sont la propriété du Conseil.
- L'accès au réseau et à tous les services connexes peut être révoqué ou suspendu. ([DA 140](#)) et ([DA 141](#))

- 
- Les parents des élèves du primaire doivent signer le formulaire [\(DA 141D\)](#). Les élèves du secondaire et les parents doivent signer le formulaire de la [\(DA 141C\)](#).

BULLETINS ET RENCONTRES PARENTS / ENSEIGNANTS

L'école fournit 3 bulletins par année pour les élèves de la maternelle à la 9e année. Pour les cours semestriels, l'école fournira au moins 2 bulletins par semestre par matière.

Les rencontres parents / enseignants donnent l'occasion aux élèves, aux parents et aux enseignants de discuter des progrès de l'élève. Le but de ces rencontres est de communiquer les progrès de l'élève et d'encourager une collaboration foyer-école.

Il y aura au moins deux rencontres avec les parents pour discuter du développement et du progrès de l'élève. Ces dates vous seront communiquées en début d'année. Voir la [DA 370 - Évaluation des élèves](#).

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES ET SPORTS

L'école Héritage est membre du réseau des sports scolaires de la province de l'Alberta.

L'école est inscrite à « Alberta Schools' Athletic Association (ASAA) » et à la « North West Alberta Schools Athletic Association (NWAASAA) ».

Ainsi, l'école peut participer aux activités organisées et parrainées par les associations régionales et provinciales.

La participation aux activités parascolaires et sportives est facultative. Le conseil d'école soumet annuellement au CSNO, pour approbation, sa recommandation pour les frais de participation.

CALENDRIER SCOLAIRE ANNUEL

Vous pouvez consulter le calendrier scolaire annuel [ICI](#).

FRAIS SCOLAIRES

Le Conseil scolaire établit des frais scolaires pour le maintien des activités et des programmes facultatifs qui contribuent à enrichir l'expérience éducative de l'élève.

Les frais scolaires exigés par l'école doivent être raisonnables et réduits autant que possible afin que chaque famille soit en mesure de payer les coûts établis par la communauté scolaire de chaque région respective.

Tous les frais scolaires l'année scolaire sont déterminés à l'avance et adoptés par le Conseil scolaire. La liste des frais scolaire se trouve [ICI](#).

HORAIRE DU PRIMAIRE / HORAIRE DU SECONDAIRE

PRIMAIRE		SECONDAIRE	
Heure	Activité	Heure	Activité
8 h 35 à 8 h 48	Arrivée	8 h 35 à 8 h 47	Arrivée
8 h 48 à 9 h 55	Cours	8 h 47 à 9 h 55	Cours
9 h 55 à 10 h 10	Récréation	9 h 55 à 10 h 00	Pause
10 h 10 à 11 h 45	Cours	10 h 00 à 11 h 08	Cours
11 h 45 à 12 h 05	Diner	11 h 08 à 11 h 13	Pause
12 h 05 à 12 h 25	Récréation	11 h 13 à 12 h 21	Cours
12 h 25 à 14 h 05	Cours	12 h 21 à 12 h 35	Diner
14 h 05 à 14 h 20	Récréation	12 h 35 à 13 h 00	Pause
14 h 20 à 15 h 25	Cours	13 h 05 à 14 h 13	Cours
15 h 25	Fin des classes	14 h 13 à 14 h 18	Pause
		14 h 18 à 15 h 26	Cours
		15 h 26	Fin des classes